



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

affaires étrangères et européennes : ambassades et consulats

Question écrite n° 116653

Texte de la question

M. Dominique Baert alerte M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les très regrettables conséquences qu'a la fermeture du Consulat d'Italie à Lille. En effet, par décision du ministère des affaires étrangères italien, le Consulat d'Italie a fermé ses portes le 30 juin 2011, alors qu'il était présent à Lille depuis 1864 ! Les employés ont été transférés à Paris, et le Consul est rentré à Rome. La seule concession de l'administration italienne aura été de mettre en place une permanence d'accueil le vendredi (uniquement sur rendez-vous !) : 50 italiens par mois pourront y accéder, alors que le Consulat en recevait jusqu'à présent autant par jour ! Cette décision du Gouvernement italien est plus que regrettable, elle est inacceptable, pour au moins deux raisons. D'abord, en raison de l'importance des relations et des échanges entre l'Italie et le Nord-Pas-de-Calais. C'est vrai sur le plan économique, car si la France est le deuxième partenaire économique de l'Italie, des grands groupes de la région (Auchan, Bonduelle ou Décathlon) sont présents et ont de lourds investissements par-delà les Alpes ! C'est vrai sur le plan culturel également. Mais la seconde raison, pour laquelle la fermeture du Consulat est inacceptable, est une évidence : l'importance de la Communauté italienne dans la région ! Celle-ci, nombreuse, qui a apporté une contribution décisive aux industries régionales, et qui dorénavant est très intégrée dans les communes et les quartiers, conserve des liens forts, étroits, avec son Italie familiale. Elle a mené, depuis deux ans, avec nombre d'élus locaux, un combat intense, pour éviter le pire, et cette fermeture ! Elle ne peut se satisfaire de constater que les 50 000 dossiers traités jusqu'alors par le Consulat lillois, s'ajouteraient aux 130 000 déjà gérés par Paris. Voilà pourquoi, il lui demande que le Gouvernement français mette tout son poids diplomatique et politique, pour que la communauté italienne puisse conserver dans le Nord un service public de proximité, et qu'elle bénéficie rapidement, comme à Mulhouse, d'un « guichet permanent » à Lille.

Texte de la réponse

Le Gouvernement italien doit faire face à des contraintes budgétaires importantes, qui le conduisent à restructurer son dispositif consulaire à l'étranger, en raison de l'impossibilité, pour des raisons financières, de maintenir en fonctionnement l'ensemble des postes existants. Conscient de l'impact de la fermeture du consulat d'Italie à Lille, le Gouvernement italien s'efforce, dans le cadre de ses moyens financiers actuels, de mettre en place des solutions alternatives, dans l'intérêt de la communauté italienne de la région lilloise et du Nord. Il convient de souligner que la France et les autres pays européens sont également contraints de réduire leur réseau consulaire dans l'Union européenne. La France a ainsi été conduite, ces dernières années, à fermer certains postes consulaires en Italie et à diminuer les moyens culturels qu'elle est en mesure de consacrer à ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Baert](#)

Circonscription : Nord (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116653

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2011, page 8692

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10782